

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Identifiant unique*: 040-214003139-20140611-2014_E5-DE

Envoyé en préfecture, le 23/06/2014 - 16:03

Reçu en préfecture, le 23/06/2014 - 16:04

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 05/06/2014



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 juin 2014**

--- o0o ---

L'an deux mille quatorze, le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme ULMANN), LAMOTHE, Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme COURROS, M. DUCASSE, Mmes COUFFIGNAL, DUBOIS-MAURY, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS (a procuration pour M. BRUEY), MM. DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE.

Etaient excusés : M. MARSAN, Mme BRUGAT (a donné procuration à M. DUBOS), M. BRUEY (a donné procuration à Mme CHAPUIS), Mme ULMANN (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

Un scrutin a eu lieu, Mme COUFFIGNAL Laurine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance E
Délibération n°5

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Création du Comité Technique Paritaire de la Ville de TARTAS

La Ville de TARTAS comptant plus de 50 agents dans ses effectifs, conformément à l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il est proposé de créer un comité technique paritaire pour les agents de la commune.

Il est précisé que le Conseil Municipal sera amené à délibérer sur le dernier trimestre concernant le nombre de membres et sa composition. Un scrutin sera organisé au mois de décembre 2014.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable et décide la création d'un comité technique paritaire pour les agents de la commune.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.


Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES